

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010280 – AMR 28/014/01

Action complémentaire sur l'AU 73/01 (AMR 28/010/01 du 29 mars 2001) et suivante (AMR 28/012/01 du 4 avril 2001)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

<b>ÉQUATEUR</b>	<i>Quitogay</i> , Quito	] organisations de défense des
	<i>Equidad</i> (Équité), Quito	] droits des lesbiennes, gays,
	<i>Fundación Amigos por la Vida</i> (FAV, Fondation des amis de la vie), Guayaquil	] bisexuels et transsexuels
	<i>Fundación Ecuatoriana de Minorías Sexuales</i> (FEMIS, Fondation équatorienne des minorités sexuelles), Guayaquil et Quito	] (LGBT)
		] ]
	<b>Neptali Arias Zambrano</b> , directeur de la FAV les membres du groupe de prévention du sida de la FAV, <i>Juventud Arco Iris</i> (Jeunesse arc-en-ciel), notamment son coordonnateur <b>Christian Landeta</b> les autres membres de la FAV	
<b>Nouveau nom :</b>	<b>Orlando Montoya</b> , directeur d' <i>Equidad</i>	

Londres, le 1<sup>er</sup> mai 2001

Des organisations de défense des droits fondamentaux des lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels (LGBT) reçoivent toujours des menaces de mort en Équateur.

Au cours du mois d'avril, le directeur d'*Equidad* (Équité), Orlando Montoya, a été menacé de mort à plusieurs reprises. Dans des courriers électroniques qui lui étaient adressés, il a été accusé d'être un « *idéologue de la lie de l'humanité* » et averti qu'il serait « *le premier* ». Ce défenseur des droits humains de premier plan est un des fondateurs de la première organisation de défense des droits des LGBT en Équateur, *Sociedad Gay* (Société gay). Il milite depuis 1985 pour le respect des droits des LGBT pris pour cibles dans le cadre d'opérations menées par la police et détenus sans inculpation.

La *Fundación Amigos por la Vida* (FAV, Fondation des amis de la vie) a reçu des menaces par téléphone au moins cinq fois au cours des deux dernières semaines. Un correspondant anonyme de sexe masculin a déclaré : « *Nous vous avons à l'œil.* »

Le 30 avril 2001, un certain nombre d'organisations équatoriennes de défense des droits humains de Quito et de Guayaquil ont présenté aux autorités une lettre les informant des menaces de mort que des lesbiennes, des gays, des bisexuels et des transsexuels ainsi que des personnes qui militent en faveur de leurs droits reçoivent depuis mars. Elles ont exprimé la crainte que ces menaces ne soient le signe d'un mouvement homophobe de plus grande ampleur, tel que celui qu'avait connu le pays en 1993 et 1994. À l'époque, plus de 20 LGBT avaient été tués dans le cadre d'agressions distinctes. Ces organisations ont également demandé à la procureure générale de prendre des mesures afin de découvrir les responsables de ces menaces, et de les traduire en justice.

Un courrier similaire a été envoyé au *Defensor del Pueblo* (médiateur), lui demandant de condamner publiquement ces menaces. Une autre lettre a été adressée à la Commission des droits humains du Congrès, l'appelant à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que des investigations soient menées.

Dans une résolution adoptée en juin 1999, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) met en avant les principes consacrés par la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par les Nations unies le 9 décembre 1998. Dans cette résolution, l'Assemblée générale de l'OEA appelle les États membres de cette organisation à « *assurer aux Défenseurs des droits de la personne les garanties et les facilités nécessaires pour qu'ils continuent à accomplir librement leurs travaux de promotion et de protection des droits de la personne* », ainsi qu'à « *adopter les mesures requises pour garantir [leur] vie, [leur] liberté et [leur] intégrité* ».

**ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / lettre par avion / lettre exprès / fax / courrier électronique** (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité des membres de toutes les organisations précédemment citées ;
- exhortez les autorités à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour les protéger, afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités légitimes en toute sécurité ;
- demandez instamment que soit ouverte une enquête immédiate sur les allégations faisant état de menaces de mort ;
- rappelez aux autorités qu'il leur incombe de veiller à ce que des enquêtes soient menées sur les violations des droits humains, et à ce que leurs auteurs soient sanctionnés ;
- exhortez le gouvernement équatorien à s'acquitter des obligations qui sont les siennes envers les défenseurs des droits humains aux termes de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par les Nations unies le 9 décembre 1998, ainsi qu'en vertu de la résolution sur les « *défenseurs des droits de la personne dans les Amériques* » adoptée par l'Organisation des États américains (OEA) le 7 juin 1999 [AG/RES. 1671 (XXIX-O/99)].

#### **APPELS À :**

**Remarque** : l'obtention des lignes de fax équatoriennes peut s'avérer difficile. Merci de vous montrer persévérants.

##### **Procureure générale :**

Dra. Mariana Yépez de Velazco  
Ministra Fiscal General de Estado  
Robles 731 y Av. Amazonas  
Quito, Équateur

**Fax** : + 593 2 560 355 (Si un correspondant vous répond, dites : « *Me puede dar tono de fax, por favor.* »)

**Formule d'appel** : *Señora Fiscal General*, / Madame la Procureure générale,

##### **Président de la Commission des droits humains du Congrès :**

Dr. Bolívar Sánchez Ribadeneira  
Présidente de la Comisión Especializada Permanente de Derechos Humanos del H. Congreso Nacional  
Luis Saá y Sodiro, Edificio Daniel Cadena  
1<sup>er</sup> Piso, oficina 108  
Quito, Équateur

**Fax** : + 593 2 504 295

**Formule d'appel** : *Señor Presidente*, / Monsieur le Président,

#### **COPIES À :**

##### **Organisations de défense des droits humains :**

*Fundación Amigos por la Vida*  
Pedro Carbo 1106 y Colón, 10<sup>o</sup> piso  
Guayaquil, Équateur

**Courriers électroniques** : [famivida@yupimail.com](mailto:famivida@yupimail.com)

*Equidad* Quito  
Rabida N° 26-32 y Santa María  
Quito, Équateur

**Courriers électroniques** : [equidad@ecuanex.net.ec](mailto:equidad@ecuanex.net.ec)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Équateur dans votre pays

#### **PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 12 JUIN 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*